

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2014-99 en date du 09/12/2014 portant décision modificative n°05 au budget principal :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Décembre 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 04 Décembre 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	0	14	14	14	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, GILLES Dominique, FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant la vente des parcelles A 914 et A 915 de la zone artisanale de la Forêt des Allois, Considérant qu'il y a lieu de passer les écritures comptables induites par l'encaissement du produit de la vente soit 9 225,00 euros,

Considérant qu'une régularisation de 8,00 euros, au titre de l'exercice 2013, du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a due être effectuée sur l'article 73925 après le vote du budget,

DECIDE d'apporter au budget principal les modifications ci-après.

SECTION	DEP-REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
Fonct	D	042 - 675	Valeur comptable des immobilisations cédées	+ 537,35
Fonct	D	042 - 676	Différence sur réalisations	+ 8 687,65
Fonct	D	023	Virement à la section d'investissement	- 9225,00
Fonct	D	73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	+ 8,00
Fonct	D	022	Dépenses imprévues	- 8,00
Inv	R	040 - 192	Réalisations postérieures au 01/07/1997	+ 8 687,65
Inv	R	040 - 2118	Immobilisations corporelles	+ 537,35
Inv	R	021	Virement de la section de fonctionnement	- 9225,00



A La Geneytouse, le 13 Décembre 2014

Le maire,

Jean-Claude LEBLOIS